

M.

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	5
Nombre de votants	37
Date de la convocation	14/11/2025
Certifié exécutoire le	24/11/2025
Date d'affichage	26/11/2025
Envoyé en préfecture le	26/11/2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle,

BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEZEAU Sophie, DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), GARAIS Daniel, LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PLAS Marcel (représenté), TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), TER-HEIDE Laurence.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

104-2025 Délibération modificative n° 3 du Budget Principal.

La somme de 8 4797.63 € est manquante sur l'opération 57 RAC KAYAK 2022 afin de clôturer le compte auprès de la DGfip.

Il convient de prendre la délibération modificative suivante :

BUGDET PRINCIPAL

SECTION d'INVESTISSEMENT :

Dépenses au chapitre 204 compte 20421 opération 75 RAC Kayak 2023 : - 6 488 €

Dépenses au chapitre 204 compte 20421 opération 169 RAC Kayak 2025 : - 2 009.63 €

Dépenses au chapitre 204 compte 20421 opération 57 RAC Kayak 2022 : + 8 497.63 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 37 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- AUTORISE le Président à modifier le budget 2025 selon les virements de crédits présentées ci-dessus.

Fait à Treignac le 26/11/2025
Le Président Philippe JENTY

